

## Histoire et témoignages

L'ensemble des témoignages recueillis pour cette plate-forme tend à montrer la diversité des mémoires de la guerre d'indépendance algérienne. Diversité qui, souvent, va jusqu'à l'antagonisme. Cela signifie-t-il qu'il y a des vérités de cet événement ? Sans doute, et l'historien pour qui le témoignage- oral ici- est le moyen le plus direct d'accéder au passé, sait toutefois qu'il soulève en priorité la question de la vérité. Le témoignage est, sur la forme, un discours narratif dont le premier des caractères est d'être exprimé bien après l'événement qu'il relate. Cette distance par rapport aux faits l'altère quelque peu : la reconstruction des événements ne peut être que subjective, marquée par les effets de ce délai intermédiaire, parfois long, ici plus de cinquante ans. Elle est aussi pleinement influencée par l'air du temps présent, par exemple les débats et les commémorations actuels au sujet de la guerre d'indépendance. C'est tout l'enjeu des rapports entre histoire et mémoire qui se joue ici, l'une et l'autre signifiant une relation bien différente au passé, d'où le choix de contextualiser chaque témoignage par des notices.

Ici l'originalité réside dans le recueil de sources orales récentes. Elles permettent d'appréhender une histoire « d'en bas », de s'intéresser aux acteurs anonymes, à la façon dont ils ont vécu et perçu les événements. Ces témoignages permettent d'entrevoir l'atmosphère, les passions, les engagements d'un moment. C'est dire s'ils rendent à l'histoire ses incertitudes en montrant que rien n'était écrit d'avance, que le discours que nous connaissons aujourd'hui, le témoin l'ignorait par définition lors du moment dont il se souvient. Le témoignage nous alerte ainsi sur les risques d'une vision téléologique de l'histoire, le témoin ne connaît et ne rapporte que le moment qu'il a vécu, l'ensemble de l'événement c'est l'historien qui, avec le recul, peut l'écrire et lui donner un sens général. Les termes de témoin et témoignage relèvent aussi et avant tout du vocabulaire juridique, le témoin dans ce cas aide à la vérité, en histoire aussi mais avec une différence de taille. Pour la Justice, le verdict rendu est définitif, en histoire pas vraiment. En effet, la « vérité » dans ce cas peut évoluer en fonction de la recherche scientifique. Les témoignages contextualisés présentés ici aident à comprendre la complexité de l'événement et les débats qui aujourd'hui traversent la société.

*Gilles Boyer*